



# LES VOILES D'AUTOMNE 2021

## Annexes aux IC type Habitables 2021-2024

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à la Société Nautique et sur le site internet [www.snst.org](http://www.snst.org)

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la SNST  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Voir l'avis de course  
6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est : 11 heures.

### 7. PAVILLONS DE CLASSE

La liste des bateaux et les couleurs des pavillons des classes seront affichées 1h avant la mise à disposition, le premier jour de course. Des regroupements pourront être effectués.

### 9. LES PARCOURS

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, ils sont décrits dans le « Cahier des parcours Ind J »

### 10. MARQUES

Les marques sont définies dans le « Cahier des parcours indJ » §1

### 12. LE DEPART

- 12.1 Le départ est défini dans le « Cahier des parcours ind J » §3  
12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF utilisé en course (§19 règles de sécurité). L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).  
12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

### 14. L'ARRIVEE

L'arrivée est définie dans le « Cahier des parcours ind J » §5

### 15. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

### 16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Pour un parcours avec départ de la Tour du Portalet : Les bateaux manquant à finir avant l'heure légale du coucher de soleil seront déclarés TLE.  
16.2 Pour un parcours avec départ du bateau comité:  
Le temps nécessaire au premier bateau pour finir la course est de deux heures.

- 16.3 Le délais d'Ouverture de la ligne d'arrivée est calculé à chaque course, pour chaque groupe constitué dans les Classes OSIRIS, IRC et CIM selon la formule :  
$$DO = TP \times \left[ \left( \frac{TMF \text{ Rapide}}{TMF \text{ Lent}} \right) \times RE \right] - 1$$
  
DO : Durée ouverture Ligne  
TP : Temps de course du deuxième de la classe IRA, le premier pour les autres classes.  
TMF Rapide : coefficient du bateau le plus rapide de la classe  
TMF Lent : coefficient du bateau le plus lent de la classe  
RE : Coefficient d'ouverture = 1,05 (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

- 16.4 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

## **17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 min après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Des avis seront affichés au plus tard dès le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la SNST. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## **18. CLASSEMENT**

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Toutes les courses comptent
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système du temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## **19. REGLES DE SECURITE**

- 19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 Le canal VHF utilisé en course est le 77.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon de la SNST

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

Sans objet

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés dans les conteneurs prévus à cet effet sur le quai.

## **25. EMBLEMES**

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Saint-Tropez

## **28. PRIX**

Des prix seront décernés aux trois premiers de chaque classe si plus de 5 bateaux dans la classe.

## **ARBITRES DESIGNES**

**Comité de course** : KORHEL Georges

Mireille et Jean Pierre EPOUDRY

**Président du jury** : Jean André CHERBONEL